CARTE CORPORATE OU CARTE CLOPINETTES ?

La majorité d'entre nous avaient bien compris que les intentions de la Direction financière n'étaient pas de faciliter la vie des personnes qui partent en mission sur le terrain. Elle vient d'en remettre une couche qui convaincra sans doute les plus compréhensifs à son égard que c'est effectivement le cas…

En modifiant -à la baisse, il va de soi- le plafond d'achats et de retraits de notre Carte Corporate, elle réussit le double exploit de nous infantiliser et de nous compliquer la vie.

De cette décision unilatérale, nous contestons la manière…

Nous n'avons pas été consultés alors que nous aurions pu apporter quelques précisions, toujours utiles à la prise de décision, à ceux qui ignorent nos contraintes sur le terrain.

De cette décision unilatérale, nous contestons les proportions…

Moins 60% pour les achats, moins 75% pour les retraits. Ces chiffres témoignent d'une approche radicale du problème, à considérer qu'il y ait un problème.

De cette décision unilatérale, nous contestons la pertinence…

Qui utilise cette carte à des fins personnelles continuera de le faire, quel que soit le plafond ! Sauf à fixer le plafond à zéro euro. Mais dans ce cas, quel intérêt trouver à cette carte ?

De cette décision unilatérale, nous craignons les effets pervers…

Et l'on attend le moment, exquis, où une mission sera mise en péril voire annulée du fait de l'abaissement de ces plafonds, les équipes de reportages ne disposant pas à ce jour, hélas ! de planches à billets.

Nous demandons à la Direction financière de revenir sur cette décision ou, a minima, d'être cohérente jusqu'au bout en débaptisant la Carte Corporate pour célébrer l'avènement de la Carte Clopinettes.

Voilà le mail reçu par les équipes :

« Votre carte dite « exécutive » voit ses plafonds modifiés de la façon suivante :

	Profil actuel « exécutif »	**NOUVEAU profil « exécutif »**
Plafond d'achats sur 30 jours glissants :	€5 000	**€2 000**
Plafond de retraits sur 7 jours glissants :	€2 000	**€500**

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15

Ce changement est effectif **à compter du 15 février 2022** selon la direction qui notifie:

« Tant est que cette modification ait pour conséquence un blocage ponctuel de votre carte ou qu'en fonction d'une évolution de vos activités professionnelles vous anticipiez par exemple un accroissement ponctuel ou définitif au-delà de ces plafonds des frais professionnels mensuels susceptibles d'être réglés avec votre carte corporate, nous vous invitons à prendre contact avec le service gestionnaire des cartes corporate (qui peut moduler de façon ponctuelle ou permanente les plafonds de dépenses des cartes corporate et qui vous assistera à cette fin) »

Nous vous laissons imaginer le futur quotidien des équipes de reportages qui devront par exemple payer un fixeur avec une capacité de retrait de 500€ par semaine (une clopinette dans le monde des fixeurs), ou prendre des billets d'avions en urgence pour des membres de l'équipe de reportages avec 2000€ sur 30 jours. Nous vous laissons aussi imaginer quelle réponse nous obtiendrons de l'établissement bancaire si nous devons demander le fameux déplafonnement un week-end ou un jour férié.

Pour FO, cette décision unilatérale et prise à la sauvette est inacceptable en l'état. Elle doit faire l'objet d'une information/consulation en CSE Central tant son caractère drastique a des conséquences sur les organisations de travail et à fortiori sur la santé des salariés, en particulier des personnels de reportage. Un recadrage s'impose conformément aux accords d'entreprise.

Paris, le 16 février 2022

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15